

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2020

RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2020

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à www.goodmanandcompany.com ou celui de SEDAR à www.sedar.com, ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 20e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2020 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., Comptables professionnels agréés, agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

(signé)

Robert Sellars
Chef des finances
Goodman GP Ltd.

Le 20 août 2020

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2020 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement, ouvrant droit à une aide fiscale, dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditatives de sociétés de ressources qui a) ont une direction expérimentée; b) ont instauré un solide programme d'exploration; c) peuvent avoir besoin de temps avant d'atteindre leur maturité; et d) ont un potentiel de croissance. La société en commandite entend investir de sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt, ainsi que des déductions fiscales fédérales relatives aux frais d'exploration engagés au Canada et ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite en tant investisseur. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditatives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditatives est réputé nul.

Risques

Outre les risques posés par la pandémie de COVID-19 présentés ci-après, les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

La pandémie de COVID-19 a plombé l'économie mondiale. Cette crise pourrait perdurer ou s'aggraver, ce qui nuirait aux placements de la société en commandite. Elle risque précisément de nuire aux activités des sociétés visées par ces placements, ainsi qu'à celles de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants. Ces sociétés pourraient avoir de la difficulté à obtenir du financement ou à maintenir un niveau de liquidité adéquat. La demande pour leurs produits pourrait diminuer, et leur capacité à transporter ceux-ci et à faire progresser leurs projets et autres initiatives de croissance pourrait être compromise. La pandémie de COVID-19 et les bouleversements qu'elle a causés à l'échelle mondiale ont rendu les prix des matières premières très volatils. Les gouvernements ont radicalement restreint les déplacements de la population et la circulation des biens, entre autres par des mesures de distanciation sociale, la limitation des rassemblements, des exigences d'isolement et de quarantaine, la mise à l'arrêt des entreprises et des administrations, des avertissements aux voyageurs et des restrictions de voyage. Les autorités compétentes pourraient adopter des lois et des règlements, prendre des arrêtés ou toutes autres mesures, ou modifier ceux qui sont en vigueur. Les activités des sociétés minières ou de leurs fournisseurs et sous-traitants risqueraient alors d'être perturbées. Bien que certaines restrictions aient été levées, si celles-ci sont réimposées ou si des mesures additionnelles sont adoptées, le ralentissement économique pourrait persister, ce qui pénaliserait la société en commandite. Le gestionnaire continuera de surveiller attentivement la situation et de prendre les mesures nécessaires pour faire face aux conséquences de la crise de COVID-19.

Résultats¹

Pour la période comprise entre le 20 février 2020, date de début des activités, et le 30 juin 2020², le rendement total des parts de la société en commandite (les « parts »), calculé sur la valeur liquidative, a été négatif à environ moins 11,7 %. Pour la même période, l'indice composé S&P/TSX a reculé d'environ 12,2 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Par conséquent, il n'est pas attendu que la performance de la société en commandite soit la même que celle de cet indice. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds à capital fixe ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice. L'indice composé S&P/TSX est constitué des titres de sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto représentant environ 95 % de la capitalisation boursière.

Au premier semestre de 2020, le prix de l'or s'est apprécié au-delà de nos attentes, entraînant la hausse des valorisations des sociétés aurifères. L'incertitude autour de l'économie mondiale suscitée par la pandémie de COVID-19 a entraîné une flambée du prix de l'or. En effet, le métal jaune a pris plus de 250 USD l'once au cours de la période et son prix au comptant a frôlé 1 800 USD l'once. Comme au cours des périodes précédentes, le cuivre est demeuré volatil. Il a baissé à près de 2,00 USD la livre au cours de la période, et a clôturé légèrement au-dessous de son prix d'ouverture. Les inquiétudes persistantes concernant

¹ Toute référence à l'actif net ou à la valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers; celle-ci peut différer de l'actif net selon les IFRS.

² Dans le présent document, à moins d'indication contraire, le terme « période » désigne la période comprise entre le 20 février 2020, date de début des activités, et le 30 juin 2020.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

le ralentissement de la croissance mondiale, alimentées par les conflits commerciaux entre les grandes puissances mondiales, ont contribué à la volatilité et à la faiblesse continue des prix de la matière première.

L'indice aurifère S&P/TSX a terminé la période en hausse de 32,2 %. Le prix de l'or et le cours des actions aurifères ont nettement reculé en mars, lorsque les premières conséquences de la pandémie de COVID-19 se sont fait sentir et ont provoqué une vente massive sur les marchés des actions. Ceux-ci ont par la suite fortement rebondi au deuxième trimestre, et les actions aurifères n'ont pas fait exception. La récente volatilité des marchés des actions mondiaux, conjuguée à l'évolution incertaine de l'économie, a ravivé l'intérêt pour l'or et les sociétés aurifères. Celles qui ont eu du succès dans leurs projets d'exploration ont accumulé des gains en bourse.

Les actions de métaux de base ont beaucoup fluctué au cours de la période. L'indice des métaux de base mondial S&P/TSX a cédé environ 15,9 %. L'inquiétude constante quant à un ralentissement de la croissance mondiale découlant de la pandémie a exacerbé la volatilité des actions de métaux de base.

À la fin de la période, la société en commandite avait investi environ 31 % de ses fonds disponibles. Après la fin de la période, au moment d'écrire ces lignes, ce pourcentage s'établissait à environ 60 %. Il est encore trop tôt pour dire quels titres ont été les plus performants. Toutefois, les meilleurs rendements proviennent jusqu'à maintenant des sociétés ayant d'excellentes équipes de direction et possédant des actifs prometteurs dans des régions dotées d'infrastructures minières. Galleon Gold Corp. en est un bon exemple. Cette société a acquis un projet arrivé à un stade avancé. Située à Timmins, cette mine à ciel ouvert présente un certain potentiel. Les placements qui ont faibli à ce jour, Sabina Gold & Silver Corp et Clean Air Metals, n'ont annoncé aucune nouvelle négative, et notre stratégie de placement les concernant demeure dans l'ensemble la même.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« actifs nets selon les IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	16,7 \$	16,7 \$
Frais d'émission	(1,3)	(1,3)
Revenus de placement	(0,4)	0,3
Frais et charges nets ^{a)}	(0,3)	(0,3)
Solde au 30 juin 2020	14,7 \$	15,4 \$

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le calcul de l'actif net selon les IFRS.

Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous peuvent occasionner des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI ») ou le « gestionnaire ») ou à des sociétés affiliées à la société en commandite.

Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2,00 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement, sur la valeur liquidative aux fins des opérations de fin de mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 123 000 \$ pour la période close le 30 juin 2020.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une autre opération de liquidation est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2020, aucune prime de rendement n'était due au gestionnaire.

Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2020, la société en commandite devait au gestionnaire environ 36 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 41 000 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Opérations visant des titres d'émetteurs liés

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à GCICI ou à une entité liée à GCICI selon certaines conditions. Le gestionnaire doit obtenir l'approbation du comité d'examen indépendant pour effectuer ce type d'opérations (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a pas effectué de telles transactions.

Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels Dundee Goodman Merchant Partners (« DGMP »), une division de GCICI, est courtier sur le marché dispensé et reçoit des honoraires d'intermédiation ou des commissions de l'émetteur pour avoir facilité la transaction. Le gestionnaire doit obtenir l'approbation du comité d'examen indépendant pour effectuer ce type d'opérations (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite avait investi dans une opération sur titres dont la valeur de règlement s'élevait à environ 1 000 000 \$ et pour laquelle DGMP a reçu des honoraires d'intermédiation ou des commissions d'environ 60 000 \$ et 260 870 bons de souscription remis au courtier.

Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (CEI) pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2020, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2020. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à la société en commandite, à GCICI ou à une entité liée à GCICI;
- ii) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- iii) l'investissement dans des titres pour lesquels DGMP est courtier sur le marché dispensé et reçoit des honoraires d'intermédiation ou des commissions d'un émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire; b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite; et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite s'est référée aux directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque l'augmentation de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

*Actif net par part de la société en commandite*¹⁾ (début des activités de la société en commandite le 20 février 2020)

	30 juin 2020
Prix d'offre initial	1 000,00 \$
Frais d'émission	(77,50)
Actif net à l'ouverture de la période ¹⁾²⁾	922,50 \$
Augmentation de l'actif net liée aux activités :	
Revenu total	0,80 \$
Total des charges	(16,23)
Variation du gain latent pour la période	53,72
Augmentation totale de l'actif net liée aux activités ²⁾	38,29 \$
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	(38,07)\$
Actif net à la clôture de la période ¹⁾²⁾⁶⁾	922,72 \$
Ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (en milliers) ⁶⁾	14 731 \$
Nombre de parts en circulation	16 675
Frais de gestion	2,00 %
Ratio des frais de gestion (RFG) ³⁾	12,47 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge ³⁾	12,47 %*
Ratio des frais d'opérations (RFO) ⁴⁾	– %*
Taux de rotation du portefeuille ⁵⁾	– %
Valeur liquidative par part ⁶⁾	883,43 \$

* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires non audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers intermédiaires non audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu. Certains soldes nuls présentés dans les Faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (RFG), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2020 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

	30 juin 2020
RFG, compte non tenu des frais d'émission	3,57 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	3,16 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (RFO), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (Règlement 81-106) exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. Conformément aux IFRS, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

Au 30 juin 2020	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	14 731	883,43
Ajustement	655	39,29
Actif net selon les IFRS	15 386	922,72

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2020

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse www.goodmanandcompany.com dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Canada	30,8

Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Trésorerie	69,9
Actions et bons de souscription	30,8
Autres éléments de passif net	(0,7)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Or et métaux précieux	21,9
Métaux diversifiés et exploitation minière	7,3
Énergie (autres) ^	1,6

Tous les titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Trésorerie	69,9
Sabina Gold & Silver Corp.	10,5
ATAC Resources Ltd., restr.	6,4
Clean Air Metals Inc., restr.	3,3
Galleon Gold Corp., restr.	3,3
Nickel Creek Platinum Corp., restr.	2,5
Standard Uranium Ltd.	1,6
Grid Metals Corp., restr.	1,5
Blue Thunder Mining Inc., restr.	1,2
Galleon Gold Corp., bons de souscription, 0,075 \$, 25 mai 2022	0,5
ATAC Resources Ltd., bons de souscription, 0,27 \$, 30 juin 2022	0,0
Grid Metals Corp., bons de souscription, 0,26 \$, 2 juin 2022	0,0
Nickel Creek Platinum Corp., bons de souscription, 0,10 \$, 11 juin 2025	0,0
Standard Uranium Ltd., bons de souscription, 0,30 \$, 25 juin 2023	0,0

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 14 731 152 \$ au 30 juin 2020).

^ La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est constituée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et le stockage de l'énergie.

Société en commandite de ressources CMP 2020

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

Par ailleurs, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexacts à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Par ailleurs, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Société en commandite de ressources CMP 2020

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Au	30 juin
(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	2020
Actif	
Actif courant	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	5 208 \$
Trésorerie	10 287
	15 495
Passif	
Passif courant	
Frais de gestion à payer	28
Charges à payer (note 5)	81
	109
Actif net représentant le capital des commanditaires (note 6)	15 386
Capital des commanditaires	15 383
Résultats non distribués	3
	15 386 \$
Nombre de parts en circulation (note 6)	16 675
Actif net par part (note 7)	922,72 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2020

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Période close le [note 1 c)] (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	30 juin 2020
Revenu	
Revenus d'intérêts	13 \$
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	860
Résultat net	873
Charges (note 5)	
Frais de gestion	123
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	48
Frais juridiques	39
Frais d'information aux porteurs de parts	27
Honoraires d'audit	23
	260
Augmentation de l'actif net liée aux activités	613
Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part (note 8)	38,30 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2020

ÉTAT INTERMÉDIAIRE DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LE CAPITAL DES COMMANDITAIRES (non audité)

Période close le [note 1 c)]	Capital des commanditaires	Résultats non distribués	Total
(en milliers de dollars canadiens)			
Solde au 20 février 2020	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	16 675	–	16 675
Augmentation de l'actif net liée aux activités	–	613	613
Frais d'émission	(1 292)	–	(1 292)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	(610)	(610)
Solde au 30 juin 2020	15 383 \$	3	15 386 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2020

TABLEAU INTERMÉDIAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Période close le [note 1 c)]	30 juin 2020
(en milliers de dollars canadiens)	
Activités d'exploitation :	
Augmentation de l'actif net liée aux activités	613 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :	
Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(860)
Achat de placements	(4 958)
Augmentation des charges à payer, des charges d'intérêts à payer et des frais de gestion à payer	109
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(5 096)
Activités de financement :	
Produit brut de l'émission	16 675
Frais d'émission	(1 292)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	15 383
Flux de trésorerie de la période, montant net	10 287
Trésorerie à l'ouverture de la période	–
Trésorerie à la clôture de la période	10 287
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :	
Intérêts reçus	13 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.

Société en commandite de ressources CMP 2020

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

Au 30 juin 2020

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Juste valeur (en milliers)
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (33,8 %)			
Métaux diversifiés et exploitation minière (8,8 %)			
Clean Air Metals Inc., restr.*	1 500 000	750 \$	492 \$
Grid Metals Corp., restr.*	1 562 500	250	227
Grid Metals Corp., bons de souscription, 0,26 \$, 2 juin 2022*	781 250	–	63
Nickel Creek Platinum Corp., restr.*	5 454 546	299	363
Nickel Creek Platinum Corp., bons de souscription, 0,10 \$, 11 juin 2025*	5 454 546	1	211
		1 300	1 356
Énergie (autres) (2,0 %)			
Standard Uranium Ltd.	1 364 000	300	239
Standard Uranium Ltd., bons de souscription, 0,30 \$, 25 juin 2023*	682 000	–	73
		300	312
Or et métaux précieux (23,0 %)			
ATAC Resources Ltd., restr.*	4 347 827	1 000	950
ATAC Resources Ltd., bons de souscription, 0,27 \$, 30 juin 2022*	2 173 913	–	132
Blue Thunder Mining Inc., restr.*	1 818 182	200	173
Galleon Gold Corp., restr.*	4 545 455	250	487
Galleon Gold Corp., bons de souscription, 0,075 \$, 25 mai 2022*	2 272 727	–	249
Sabina Gold & Silver Corp.	795 000	1 908	1 549
		3 358	3 540
COÛT ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (33,8 %)		4 958	5 208
PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS ACCRÉDITIVES		(610)	–
COÛT TOTAL ET JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS (33,8 %)		4 348	5 208

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants arrondis à zéro.

Les pourcentages correspondent à la juste valeur exprimée en pourcentage de l'actif net représentant le capital des commanditaires.

† S'il y a lieu, les distributions reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité)

1. La société en commandite

a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2020 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement, ouvrant droit à une aide fiscale, dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 1^{er} novembre 2019 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 20 février 2020. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1, Adelaide Street East, bureau 2000, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions de la convention de société en commandite. La publication des présents états financiers intermédiaires non audités a été approuvée par le commandité le 20 août 2020.

b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Ce dernier a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

c) Dates de présentation de l'information financière

L'état intermédiaire de la situation financière est arrêté au 30 juin 2020. L'état intermédiaire du résultat global, l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires et le tableau intermédiaire des flux de trésorerie portent sur la période comprise entre le 20 février 2020, date de début des activités, et le 30 juin 2020. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (IAS 34).

Les états financiers intermédiaires non audités ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et des passifs financiers (instruments financiers dérivés compris), effectuée à la juste valeur par le biais du résultat net.

3. Résumé des principales méthodes comptables

a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscription, selon leur valeur intrinsèque, pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

b) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Classement

La société en commandite classe ses placements selon le modèle économique qu'elle a adopté pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs financiers est géré et sa performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Elle n'a pas fait le choix de désigner irrévocablement les actions comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

résultat global. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance de la société en commandite sont constitués uniquement de capital et d'intérêt; toutefois, ces titres ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ni à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte de l'objectif du modèle économique de la société en commandite. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Comptabilisation, décomptabilisation et évaluation

Les achats et les ventes normalisés de placements sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la société en commandite s'engage à acheter ou à vendre le placement. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transactions sont passés en charges dans l'état intermédiaire du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie provenant des placements est arrivé à expiration ou que la société en commandite a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'instrument.

Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes découlant de la variation de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global pour la période au cours de laquelle ils se produisent.

Les intérêts à distribuer provenant des titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont présentés séparément dans l'état intermédiaire de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt stipulés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

c) Actions accréditives

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » dans l'état intermédiaire de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires.

d) Autres éléments d'actifs et de passifs

La trésorerie est un actif financier classé et mesuré au coût amorti. Les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés et mesurés au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

e) Coûts de transactions

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert.

f) Conversion de devises

Les investisseurs de la société en commandite proviennent essentiellement du Canada, les souscriptions et les rachats d'actions étant effectués en dollars canadiens. La principale activité de la société en commandite est d'investir dans des titres canadiens. Le rendement de la société en commandite est évalué en dollars canadiens, et est présenté aux investisseurs dans cette monnaie. Le gestionnaire croit que le dollar canadien est la monnaie représentant le plus fidèlement l'incidence économique des opérations, des événements et des conditions sous-jacents. Les états financiers intermédiaires non audités sont présentés dans la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société en commandite, qui est le dollar canadien.

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Transactions et soldes

La juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état intermédiaire de la situation financière. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains ou les pertes de change sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Résultat net réalisé sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Les gains ou les pertes de change latents sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Variation nette latente de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » dans l'état intermédiaire du résultat global.

g) Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans l'état intermédiaire du résultat global et correspond à l'augmentation de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 8 pour obtenir le calcul de l'augmentation de l'actif net liée aux activités, par part.

h) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice est attribuée aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

i) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires non audités peuvent être des montants arrondis à zéro.

4. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires non audités.

a) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente et des analyses d'actualisation des flux de trésorerie.

5. Opérations avec des parties liées

a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés mensuellement, sur la valeur liquidative aux fins des opérations de fin de mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 123 000 \$ pour la période close le 30 juin 2020.

b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une autre opération de liquidation est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Au 30 juin 2020, aucune prime de rendement n'était due au gestionnaire.

c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2020, la société en commandite devait au gestionnaire environ 36 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom. Ce solde est compris dans l'état intermédiaire de la situation financière au poste « Charges à payer ».

Par ailleurs, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 41 000 \$ au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

d) Opérations visant des titres d'émetteurs liés

La société en commandite peut acheter ou vendre des titres d'un émetteur lié à elle-même, à GCICI ou à une entité liée à GCICI selon certaines conditions. Le gestionnaire doit obtenir l'approbation du comité d'examen indépendant pour effectuer ce type d'opérations (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite n'a pas effectué de telles transactions.

e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du CEI (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a effectué aucune opération sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire au cours de la période.

f) Participation dans des émissions faisant intervenir des personnes liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels Dundee Goodman Merchant Partners (« DGMP »), une division de GCICI, est courtier sur le marché dispensé et reçoit des honoraires d'intermédiation ou des commissions d'un émetteur pour avoir facilité la transaction. Le gestionnaire doit obtenir l'approbation du comité d'examen indépendant pour effectuer ce type d'opérations (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite avait investi dans des opérations sur titres dont la valeur de règlement combinée s'élevait à environ 1 000 000 \$ et pour lesquelles DGMP a reçu des honoraires d'intermédiation ou des commissions d'environ 60 000 \$ et 260 870 bons de souscription remis au courtier.

g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (CEI) pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2020, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur lié à la société en commandite, à GCICI ou à une entité liée à GCICI;
- ii) l'achat ou la vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- iii) l'investissement dans des titres pour lesquels DGMP est courtier sur le marché dispensé et reçoit des honoraires d'intermédiation ou des commissions d'un émetteur.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite s'est référée aux directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2020. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

6. Capital des commanditaires

Le capital des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et des résultats non distribués. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1^{er} juillet 2022, son actif à un fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce dernier.

Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement de fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions dudit fonds.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

Nombre de parts en circulation	30 juin 2020
Ouverture de la période	–
Souscriptions	16 675
Clôture de la période	16 675

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

7. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	30 juin 2020
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	883,43 \$
Actif net selon les IFRS, par part	922,72 \$

8. Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part

L'augmentation de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour la période close le 30 juin 2020 :

	30 juin 2020
Augmentation de l'actif net liée aux activités (en milliers)	613 \$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	16 019
Augmentation de l'actif net liée aux activités, par part	38,30 \$

9. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a accentué la volatilité, affaibli les marchés des capitaux et fortement perturbé l'activité des entreprises. Les chocs imprévus, comme la COVID-19, sont susceptibles d'amplifier les risques politiques, sociaux ou économiques et de nuire gravement à certains émetteurs, secteurs ou catégories de titres. De telles perturbations inattendues des marchés ou de l'économie peuvent être de courte durée ou s'étendre sur une longue période et avoir des conséquences imprévisibles dans l'immédiat.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2020, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. Par ailleurs, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite confie sa trésorerie à un courtier principal canadien noté A+ par Standard & Poor.

Société en commandite de ressources CMP 2020

NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver une liquidité suffisante, la société en commandite investit généralement ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides. Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. Par ailleurs, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité.

Les passifs financiers figurant dans l'état intermédiaire de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés.

Au 30 juin 2020, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2020, la société en commandite n'était pas exposée de manière significative au risque de change.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est liée aux actions détenues par la société en commandite. Au 30 juin 2020, environ 5 208 000 \$ de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 15 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 781 000 \$.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2020
ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION	33,8
Or et métaux précieux	23,0
Métaux diversifiés et exploitation minière	8,8
Énergie (autres)	2,0

10. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

Niveau 1 – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers de niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n'ajuste pas le cours de ces instruments.

Société en commandite de ressources CMP 2020

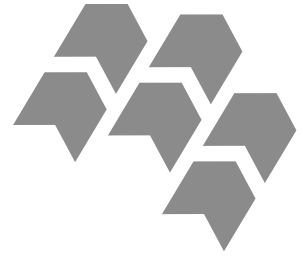
NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Niveau 2 – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l'instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers de niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l'absence de liquidité.

Niveau 3 – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers de niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n'est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu'il n'existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d'évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d'évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2020.

30 juin 2020				
(en milliers)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	1 789 \$	2 691 \$	– \$	4 480 \$
Bons de souscription	–	728	–	728
Total des instruments financiers	1 789 \$	3 419 \$	– \$	5 208 \$



SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE
RESSOURCES CMP 2020

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY
TOUR NORD, 9^E ÉTAGE
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2000
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

www.goodmanandcompany.com